

le consommateur. Deuxièmement, il faut prévoir une grande souplesse dans les politiques et les modalités d'organisation de ce programme pour répondre aux nouvelles nécessités. Le Conseil économique a donc recommandé de me confier la tâche de mettre sur pied un programme de recherche approprié, doté des services nécessaires. Cette recommandation figure à la page 21 du rapport provisoire du Conseil économique.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes a également recommandé que le nouveau ministère effectue des recherches portant sur nombre de questions importantes. Nous avons pleinement l'intention de nous acquitter des responsabilités ainsi recommandées par le Conseil économique et par le comité mixte. Bien que certaines sections du ministère, telles que la division des coalitions, possèdent déjà d'importantes installations de recherche, notre responsabilité en matière de recherche vaut pour l'ensemble du ministère, et nos efforts dans ce domaine auront pour but de servir les objectifs économiques et sociaux communs et fondamentaux du ministère. La Chambre remarquera que l'article 6(2) ne touche pas uniquement la consommation, mais étend la recherche à toutes les initiatives du ministère.

La consommation est un concept très vaste et il ne serait ni possible ni souhaitable de réunir en un seul ministère les spécialistes pouvant traiter de façon satisfaisante toute la gamme des questions économiques, sociologiques et techniques qu'elle englobe. Nous devons consulter nombre de sources. L'article 7 du bill accorde au gouverneur en conseil une autorité assez étendue pour assurer au ministre des consultations et de l'aide en dehors des services de l'État. Notamment, le gouvernement projette d'établir un conseil consultatif pour les affaires des consommateurs.

Le Conseil économique a soigneusement examiné la question et vérifié les dossiers du *Consumer Council* de Grande-Bretagne et du *Consumer Advisory Council* des États-Unis. Il a donc recommandé la création d'un conseil consultatif, et c'est cette recommandation qui étaye le projet du gouvernement.

On n'a toutefois adopté les recommandations du Conseil économique du Canada quant à la composition du Conseil qu'après leur avoir apporté certaines modifications. Nous avons l'intention de nommer un président à temps partiel plutôt qu'à plein temps. Le président et tous les autres membres ne devront pas toutefois faire partie du service gouvernemental. En outre, vu la difficulté d'obtenir en même temps du personnel qualifié pour le ministère et pour le Conseil consultatif, les membres du secrétariat du

Conseil seront recrutés parmi le personnel du ministère.

Je n'ai pas d'idée arrêtée quant à l'expansion future de la commission consultative, mais il ne faudrait pas, à mon avis, y prévoir une structure complexe avant que notre propre organisme soit mis sur pied. D'ailleurs, si, comme j'ai raison de le croire, le comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat siégera de nouveau pour étudier le secteur général de la consommation, ce comité sera en mesure d'entreprendre certaines enquêtes sur les problèmes que le Conseil économique du Canada semblait vouloir confier à la commission consultative.

Nous avons toutefois l'intention de nous assurer que le Conseil consultatif de la consommation aura un rôle indépendant et important à jouer. Il se réunira quand il le jugera à propos. Il décidera des questions qui méritent son attention. J'espère bien pouvoir compter sur son aide pour régler des problèmes particuliers. Le Conseil consultatif de la consommation devra représenter un éventail d'opinions. Je m'attarderai donc quelques instants sur sa composition. Ses membres ne seront pas choisis pour représenter des groupes ayant des intérêts spéciaux. On les choisira plutôt pour leurs qualités personnelles, ce qui devrait comprendre une certaine connaissance des problèmes qui touchent les consommateurs. Certains membres du Conseil seront associés à des groupes ayant des intérêts économiques légitimes, c'est inévitable, mais on espère que leurs vues refléteront leurs propres convictions de même que celles du groupe qu'ils représentent.

Les nominations ne seront que temporaires, et il n'y aura aucune distinction d'ordre géographique ou autre. J'ajouterai, monsieur l'Orateur, que ce conseil consultatif de la consommation remplacera l'actuel Conseil consultatif de la consommation attaché à la Direction des aliments et des drogues. Nous comptons fermement que le conseil exposera de façon équilibrée et avisée les difficultés qu'affrontent les consommateurs canadiens.

J'ai voulu esquisser pour la Chambre la mise au point du programme d'aide à la consommation, et j'espère avoir fait comprendre la trame de notre plan. Nous avons devant nous, je crois, une tâche grandiose, et je compte la mener à bien en collaboration avec les autorités provinciales, fort de la conviction que nous nous considérons tous comme les protecteurs des intérêts légitimes des consommateurs. Il nous faut dresser le programme de protection du consommateur canadien, fixer des objectifs et concevoir le cadre du programme qui permettra de régulariser le commerce de détail au Canada. C'est un défi qu'il y a lieu de relever. Nos objectifs